

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du vendredi 05 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril vingt heures, le conseil municipal de Sainte Marguerite s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Sainte Marguerite, sous la présidence d'André BOULANGEOT, Maire.

**Etaient présents** : MM. André BOULANGEOT, Serge MATHIEU, Richard GRANDJEAN, Denis ANTOINE, Roland BEDEL, Dominique CLERC, Jean-Marc GERARD, Mmes Nadia GUIDAT, Rachel FLON, Emmanuel THOMAS, Jacqueline LAURENT,

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Béatrice BENEVENTI à M. André BOULANGEOT, Mme Laurence BILLOIR à M. Jean-Marc GERARD, Mme Corinne KENNER à Mme Rachel FLON, M. Patrick SCHMITT à M. Emmanuel THOMAS

**Excusés** : M. Denis GRANDIDIER, Mme Nelly MATHIOT

**Absents** : Mme Sylvie CHARY

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2019

#### **1 - Compte de gestion et compte administratif 2018**

- Budget principal
- Budget Eau & Assainissement

#### **2 - Affectation du résultat 2018**

- Budget principal
- Budget Eau & Assainissement

#### **3 - Budget 2019**

- Budget principal
- Budget Eau & Assainissement
- Vote des taux

#### **4 - Facturation Eau**

- Demande de dégrèvement taxe assainissement et modernisation facturée à tort

#### **5 - Cession de terrain Chemin de la Cartonnerie**

#### **6 - Aménagement de la Rue de Brompont - 2ème tranche**

- Résultat de l'Appel d'Offres
- Acquisition de terrain

#### **7 - Demande de subvention 2019**

- Vélo Club Margaritain - Projet des 6 heures du VCM

#### **8 - Enfouissement des réseaux secs Rue de l'Eglise / Rue de la Meurthe**

#### **9 - Participations financières 2019**

- SMIC
- SDANC
- BIEN INDIVI

#### **10 - Fédération Communes Forestières : Demande de motion "opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes"**

#### **11 - Baux**

- Autorisation de récolter / GAEC des 2 Rivières
- Bail / Microalgues Bio

#### **13 - Avis du Comité Technique Paritaire sur le RIFSEEP**

#### **12 - Compte-rendu des délégations**

- DIA
- Signature contrats avec SGS
- Sinistres



COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats exercice 2018	379 627.18 €	512 659.67 €	133 032.49 €
	Reprise 2017		304 568.27 €	304 568.27 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>437 600.76 €</b>
Section d'investissement	Résultats exercice 2018	210 491.10 €	91 973.39 €	- 118 517.71 €
	Solde antérieur		84 213.41 €	84 213.41 €
	<b>Solde global d'exécution</b>			<b>- 34 304.30 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>403 296.46 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	141 720.00 €	153 797.00 €	<b>12 077.00 €</b>
<b>DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT</b>				<b>- 22 227.30 €</b>
Résultats cumulés 2018		731 838.28 €	1 147 211.74 €	<b>415 373.46 €</b>

Hors de la présence de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après délibération,

**APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget eau et assainissement.

**APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le compte administratif 2018.

**VOTE** : Pour 14 (compte administratif) Contre : 0 Abstention : 0  
15 (compte de gestion)

#### **4/ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le conseil municipal, après délibération,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

COMPTE 1068.....22 227.30 €  
COMPTE 002.....415 373.46 €

**VOTE** : Pour 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5/ FISCALITE - VOTE DES TAUX – ANNEE 2019**

**VU** l'avis de la commission des Finances de ce jour.

Monsieur Le Maire propose **de maintenir** les taux d'imposition de 2018 de la Taxe d'habitation, la Taxe Foncière sur le bâti et le non bâti.

Le conseil municipal, après délibération,

**DECIDE** de maintenir les taux 2018

Les taux seront donc les suivants :

Désignation de la Taxe	Base notifiées 2018	Taux de référence 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux votés 2019	Produit
<b>Taxe d'habitation</b>	2 156 746.00 €	19.66 %	2 208 000.00 €	19.66 %	434 092.80 €
<b>Foncier bâti</b>	3 861 074.00 €	7.37 %	3 974 000.00 €	7.37 %	292 883.80 €
<b>Foncier non bâti</b>	17 336.00 €	8.89 %	17 300.00 €	8.89 %	1 564.64 €
					<b>728 541.24 €</b>

**VOTE** : Pour 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 6/ BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal le contenu détaillé du budget primitif 2019 dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	2 462 022.00 €	3 131 119.03 €	669 097.03 €
Investissement	1 241 945.17 €	1 241 945.17 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 703 967.17 €</b>	<b>4 373 064.20 €</b>	<b>669 097.03 €</b>

Les travaux programmés pour 2019 sont les suivants :

- Vidéo salle conseil de la Mairie
- Achat de terrain
- Aménagement rue Brompton 2<sup>ème</sup> tranche
- Aménagement locaux services techniques
- Puits perdu rue des Pêcheurs
- Achat illuminations pour le rond-point Général de Gaulle
- Réseau câble à l'école du centre

Le conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

**VOTE** : Pour 15                  Contre : 0                  Abstention : 0

## 7/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal le contenu détaillé du budget primitif 2019 eau et assainissement dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	847 836.00 €	872 973.46 €	25 137.46 €
Investissement	426 624.30 €	426 624.30 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 274 460.30 €</b>	<b>1 299 597.76 €</b>	<b>25 137.46 €</b>

Les travaux programmés pour 2019 sont les suivants :

- Réfection des réservoirs Alouettes et Haut de Chaumont
- Régénération puit 3 et hydrogéologue
- Déviation de l'assainissement rue des Pêcheurs
- Désamiantage de la toiture des puits
- Réfection de la toiture des puits

Le conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe Eau & Assainissement de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section d'exploitation.

**VOTE** : Pour 15                  Contre : 0                  Abstention : 0

## 7/ DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION FACTUREES A TORT – M NOEL PHILIPPE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier 10/03/2019 de Monsieur NOEL Philippe, domicilié 7 Impasse des Déportés à **SAULCY SUR MEURTHE**, habitation branchée sur le réseau AEP de Sainte Marguerite, par lequel il sollicite le remboursement de la taxe d'assainissement et de modernisation facturées à tort depuis 22 années, l'immeuble n'étant pas raccordable au réseau d'assainissement (pas de réseau dans ce secteur).

**VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Il est proposé de rembourser la somme de 804.49 € à Monsieur Philippe NOEL basée sur les quatre dernières années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de rembourser M. Philippe NOEL sur la base de la loi n°68-1250.

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

## 8/ CESSION DE TERRAIN CHEMIN DE LA CARTONNERIE

Il est rappelé que le conseil municipal, par délibération du 25 janvier 2019, a décidé de céder une portion de terrain issue de la parcelle cadastrée Section AD n° 90, d'une superficie de 6 920 m<sup>2</sup> sise Chemin de la Cartonnerie, classée en zone UB et en zone N, soit environ 720 m<sup>2</sup>, à M. Guillaume VAGNEY qui s'est porté acquéreur.

Par courrier du 11 mars 2019, M. VAGNEY nous a fait part de son accord

Pour rappel, le prix de cession a été fixé à 40.00 € le m<sup>2</sup> en zone UB et à 5.00 € en zone N – PPRI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de céder une bande de terrain d'environ 720 m<sup>2</sup> (dans l'attente du PV de bornage) issue de la parcelle cadastrée section AD n° 90 située Chemin de la Cartonnerie à M. VAGNEY Guillaume domicilié à Sainte Marguerite

**FIXE** le prix de cession à **28 100.00 €** (frais de notaires en sus) comme suit :

20 m<sup>2</sup> à 5.00 € / m<sup>2</sup> (en zone N et PPRI)

700 m<sup>2</sup> à 40.00 € / m<sup>2</sup> (en zone UB)

**AUTORISE** le Maire à négocier et à signer tout document relatif à cette affaire

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

## 9/ AMENAGEMENT DE LA RUE DE BROMPONT – 2<sup>ème</sup> TRANCHE – SIGNATURE MARCHES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune a lancé une consultation pour les travaux d'aménagement de la Rue de Brompton – 2<sup>ème</sup> tranche dont l'estimation s'élève à 333 241.00 € H.T.

Il rappelle les caractéristiques essentielles de ce programme :

- Gérer les eaux pluviales par infiltration au maximum
- Créer une chaussée favorisant la réduction de vitesse
- Créer un cheminement piétonnier sécurisé
- Ralentir la circulation en créant une chicane au carrefour avec la Rue du Cimetière
- Renforcer l'éclairage public dans la zone habitée pour une meilleure sécurité des usagers
- Mettre en place des espaces végétalisés afin d'améliorer la qualité de vie et les paysages

**VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 28 février 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

**LOT 1** VRD

Entreprise : PASQUIER

Montant du marché .....241 807.00 € HT

**LOT 2** Eclairage public

Entreprise : GERARD Electricité

Montant du marché .....18 329.00 € HT  
TOTAL.....260 136.00 € HT            312 163.20 € TTC

**VOTE** : Pour 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **10/ ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE BROMPONT**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de Brompton (2<sup>ème</sup> tranche), la commune souhaite gérer les eaux pluviales par infiltration et créer un puits perdu. Pour se faire, et conformément aux délégations accordées aux maires, la commune a décidé d'acquérir, une parcelle AC 44 issue de la propriété cadastrée Section AC n° 7, d'une superficie de 423 m<sup>2</sup>, sise 583 rue de Brompton.

Le prix de vente de cette parcelle a été fixé à 10 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à continuer ce dossier et à signer les pièces afférentes

**DIT QUE** Les frais de notaire et géomètre sont à la charge de la commune

**VOTE** : Pour 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **11/ DEMANDE DE SUBVENTION 2019 : ORGANISATION DES 6 HEURES DU VELO CLUB MARGARITAIN**

Lecture est donnée du courrier de M. WENDLING Eric, Président du Vélo Club Margaritain qui sollicite une aide financière et matérielle en vue de l'organisation d'une épreuve cycliste d'endurance qui aura lieu le 9 juin prochain sur le site Géoparc de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

**VOTE** : Pour 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **12/ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE L'EGLISE/RUE DE LA MEURTHE**

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs Rue de l'Eglise / Rue de la Meurthe.

Il précise que dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil.

Le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le montant de ce projet s'élève à 11 699.00 € H.T. et la participation de la commune s'élève donc à 3 685.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté

**AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage

**S'ENGAGE** à verser au SDEV le montant de sa participation

**VOTE** : Pour 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **13/ CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2019**

Monsieur Le Maire propose d'inscrire les sommes suivantes au budget 2019 au titre des participations syndicales budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les cotisations suivantes :

- SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ..... 1 250.00 €
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... 80.00 €
- COMMISSION SYNDICALE POUR LA GESTION DES BIENS INDIVIS .....21 000.00 €

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **14/ AVIS SUR LA VENTE DE BOIS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

M. le Maire expose :

La Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts en lieu et place des trésoreries. Parallèlement, l'Association des Communes Forestières Vosgiennes a alerté l'ensemble des parlementaires sur le fait que cette décision entraînerait de fait la disparition d'établissements de services publics en milieu rural.

Il propose de refuser cette action d'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales par l'ONF à la place des trésoreries.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de refuser les recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

**DECIDE** d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **15/ BAUX COMMUNAUX**

M. le Maire expose :

##### **Bail dérogatoire de 1 an**

• Bâtiment communal (ex Baumgartner) : la SAS Microalgues Bio est intéressée pour louer une partie de ce bâtiment non utilisée à ce jour. Il donne lecture du projet de bail dérogatoire de courte durée qui doit être signé avec cette dernière. Un état des lieux doit être réalisé avec M<sup>o</sup> PICOT.

Loyer ..... 3 500 €/mois                      Charges 200 €/mois  
avec une gratuité de 6 mois pour les travaux à leur charge

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**SE PRONONCE** favorablement sur la location de ce local

**AUTORISE** Le Maire à signer le bail à intervenir

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

##### **Autorisation de récolter annuelle :**

• Terrain sis au Haut de Chaumont : cette parcelle était jusqu'à aujourd'hui exploitée, à titre gratuit, par M. Guy MORTIN domicilié à LUSSE. La demande n'ayant pas été renouvelée l'autorisation n'a pas été reconduite, M. MORTIN a été informé de la cession de prêt du terrain communal.

Parallèlement, M. Eric MICHEL, agriculteur de la Commune, a fait savoir qu'il était à la recherche d'un terrain. Lecture est donnée du projet de convention à titre précaire et révocable qui doit être signé avec M. MICHEL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Eric MICHEL à exploiter la parcelle à titre gratuit

**AUTORISE** Le Maire à signer la convention à intervenir

**VOTE** : Pour 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **16/ AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SUR LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE ET LES CRITERES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP**

M. le Maire informe l'assemblée que le CTP a rendu un avis favorable, lors de sa séance du 26 mars 2019, à la proposition du Conseil Municipal concernant les ratios d'avancement de grade et les critères d'attribution du RIFSEEP.

## Compte-rendu des délégations accordées au maire

- **Liste DIA**

20190009	4 Rue Galilée 88100 SAINTE-MARGUERITE	Section AW N° 8, AW n° 9, AW n° 10 Bâti, sur terrain propre Habitation	2164.00 m <sup>2</sup>
20190010	115 Rue Galilée 88100 SAINTE-MARGUERITE	Section BC n° 2 Bâti, sur terrain propre Habitation	1025.00 m <sup>2</sup>
20190011	28 Rue Ernest Charlier 88100 SAINTE-MARGUERITE	Section AB n° 261 Bâti, sur terrain propre Commercial	1024.00 m <sup>2</sup>
20190012	696 RUE DES GRANDS PRES 88100 SAINTE-MARGUERITE	Section AB n° 416 Bâti, sur terrain propre Habitation	438.00m <sup>2</sup>

### **SINISTRES :**

- **Sinistre aire de jeux centre du village en date du 17 août 2018** : non soldé à ce jour. Un échéancier a été demandé pour le tiers responsable.
- **Sinistre du 26 juillet 2018** : Suite au passage des experts le 19 décembre 2018, notre assureur a réglé la somme de 448.38 €.

**SIGNATURE CONTRAT** avec la société SGS : Contrat de maintenance de l'alarme installée à la Mairie.

La séance est levée à 23h10

Le Maire

André BOULANGEOT